

A.G.K

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 000.00 €

Siège social : 26 Avenue de la corse

13007 MARSEILLE

490 489 317 R.C.S. MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2025**

L'an Deux Mille Vingt-cinq,

Le trente Juin, à Onze Heures,

Les Associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au Siège Social, sur Convocation de la Gérance.

Sont Présents ou représentés :

Monsieur Artak MELKONIAN, propriétaire de	68 parts
---	----------

Madame Karine MELKONIAN, propriétaire de	72 parts
--	----------

Soit un total de cents quarante (140) parts composant le capital social.

140 parts

Madame Karine MELKONIAN préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant Ou représentant le plus grand nombre de parts.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise De plus de la moitié des parts sociales.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant La date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même Délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,

M. K
A.M.

- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les Approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées Dans ce rapport. L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de L'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non Déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans pré-réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfique de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 195.55 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 195.55 €

Affectée en totalité au compte "Report à Nouveau

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices Précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'associé approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Madame Karine MELKONIAN, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Détail de la convention : A la clôture de l'exercice le compte courant associé de Madame Karine MELKONIAN présente un solde créditeur de 45 116.39 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération annuelle du président Madame Karine MELKONIAN qui pour l'exercice s'est élevé à la somme 2 700 €, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. K
A.M.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et les associés.

- Karine MELKONIAN



- Artak MELKONIAN



Désignation de l'entreprise Société AGK Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 26 AVENUE DE LA CORSE 13007 MARSEILLE

Numéro SIRET * 4 9 0 4 8 9 3 1 7 0 0 0 1 9 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	131 000	012	131 000	131 000	
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	77 467	030	64 258	13 209	15 626
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044	208 467	048	64 258	144 209	146 626
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	897	062	897	1 052	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068		070			
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	85	074	85	48	
	Valeurs mobilières de placement	080	10 776	082	10 776	10 357	
	Disponibilités	084	30 540	086	30 540	39 246	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	42 298	098	42 298	50 703	
Total général (I+II)		110	250 765	112	64 258	186 507	197 329

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120	7 000	7 000	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126	700	700	
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			
Report à nouveau		134	101 979	102 215	
Résultat de l'exercice		136	196	(236)	
Subventions d'investissement		137		127	
Provisions réglementées		140			
Total I		142	109 874	109 806	
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		156	16 740	27 607	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	8 775	8 603	
	Fournisseurs et comptes rattachés	169	2 428	6 375	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	172	5 991	44 927	
	Comptes courants d'associés	173	45 116	11	
	Autres dettes	175	11		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	76 633	87 523	
Total général (I + II + III)		180	186 507	197 329	

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	923
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société AGK

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
		13	1	1	2	2	0	2	4	13	1	1	2
		2	0	2	3					2	0	2	3
		Néant						*					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209				210			
	Production vendue					215				214			
	Production stockée *					217				218			
	Production immobilisée *									222			
	Subventions d'exploitation reçues									224			
	Autres produits									226			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									230			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									232			
	Variation de stock (marchandises) *									234			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									236			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									238			
	Autres charges externes * :									240			
	Impôts, taxes et versements assimilés					243			1 026	242			
	Rémunérations du personnel *									244			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									250			
	Dotations aux amortissements *					255				252			
	Dotations aux provisions									254			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Autres charges					259				256			
	Impôts sur les bénéfices *					260				262			
	Total des charges d'exploitation (II)									264			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270			
Régularisations	Produits financiers									280			
	Produits exceptionnels									290			
	Charges financières									294			
	Charges exceptionnelles					347				300			
	Impôts sur les bénéfices *					348				306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310			
Déductions	B - RÉSULTAT FISCAL									312			
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318			
	Provisions non déductibles *									322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés					247				330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
Déficits	Entreprise nouvelles (44.606.001)					986				342			
	Jeune entreprise innovante (44.606.002)					987				344			
	Investissements et souscriptions outre-mer					989				346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					344				993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									352			
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356			
Déficits	Déficits antérieurs reportables : *									360			
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS									370			

Désignation de l'entreprise : Société AGK

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	131 000		402		404		406	131 000		131 000		
		Autres	410			412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains		420			422		424		426					
	Constructions		430	3 921		432		434		436	3 921		3 921		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	14 873		442		444		446	14 873		14 873		
	Installations générales, agencements divers		450	14 390		452		454		456	14 390		14 390		
	Matériel de transport		460	24 656		462		464		466	24 656		24 656		
	Autres immobilisations corporelles		470	18 704		472	923	474		476	19 627		19 627		
	Immobilisations financières		480			482		484		486					
TOTAL			490	207 544		492	923	494		496	208 467		208 467		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
		Fonds commercial		495		497		498		499					
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516						
	Constructions		520	2 746	522	254	524		526	3 000					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	10 726	532	827	534		536	11 553					
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	11 798	542	544	544		546	12 342					
	Matériel de transport		550	24 619	552	37	554		556	24 656					
	Autres immobilisations corporelles		560	11 029	562	1 678	564		566	12 707					
	TOTAL		570	60 918	572	3 340	574		576	64 258					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3		4		5						
		6	7		8		9		10						
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values						
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme				
											19 % ⑥			15 % ou 12,8 % ⑦	
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL		578		580		582		584		586		581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations	590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AGK

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 609
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	2 447
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	1 609
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	1 609
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16 230
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 170
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Société AGK

26 AVENUE DE LA CORSE

13007 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

GBR2P ASSOCIES

68 BOULEVARD LAZER

LES ATELIERS LAZER

13010 MARSEILLE

0491796038

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Dérogations	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Frais de recherche appliquée et de développement	4
Evaluation des amortissements	4
Evaluation des matières et marchandises	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Disponibilités en Euros	4
Produits à recevoir	5
Détail des produits à recevoir	5
Charges à payer	5
Détail des charges à payer	6
Charges et produits constatés d'avance	6
Détail des charges constatées d'avance	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	6
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 186 507.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 124 004.01 Euros et dégageant un bénéfice de 195.55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	131 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	3 921		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 873		
Installations générales agencements aménagements divers	14 390		
Matériel de transport	24 656		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 704		923
TOTAL	76 544		923
TOTAL GENERAL	207 544		923

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			131 000	131 000
Installations générales agencements aménagements constr.			3 921	3 921
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			14 873	14 873
Installations générales agencements aménagements divers			14 390	14 390
Matériel de transport			24 656	24 656
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 627	19 627
TOTAL			77 467	77 467
TOTAL GENERAL			208 467	208 467

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	2 746	254		3 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 726	827		11 553
Installations générales agencements aménagements divers	11 798	544		12 342
Matériel de transport	24 619	37		24 656
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 029	1 678		12 707
TOTAL	60 918	3 340		64 258
TOTAL GENERAL	60 918	3 340		64 258

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	254				
Instal.techniques matériel outillage indus.	827				
Instal.générales agenc.aménag.divers	544				
Matériel de transport	37				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 678				
TOTAL	3 340				
TOTAL GENERAL	3 340				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13	13	
Taxe sur la valeur ajoutée	72	72	
TOTAL	85	85	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 263	4 263		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	12 477	12 477		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 775	8 775		
Personnel et comptes rattachés	538	538		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 384	1 384		
Impôts sur les bénéfices	282	282		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 428	2 428		
Autres impôts taxes et assimilés	1 359	1 359		
Groupe et associés	45 116	45 116		
Autres dettes	11	11		
TOTAL	76 633	76 633		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	475			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 332			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 A 10 ANS
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	LINEAIRE	5 A 10 ANS

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	456
Dettes fiscales et sociales	1 946
Autres dettes	11
Total	2 427

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Détail des charges constatées d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)